Nations Unies S/2010/696

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

En ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Groupe de travail (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail
du Conseil de sécurité sur les opérations
de maintien de la paix
(*Signé*) Tsuneo **Nishida**

11-24993 (F) 030311 030311

Merci de recycler

Annexe

Rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

I. Introduction

1. La création du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a été annoncée dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3), dans le contexte des efforts du Conseil visant à renforcer la coopération avec les pays qui fournissent des contingents. Dans une note du Président publiée le 14 janvier 2002 (S/2002/56), le Conseil a autorisé le Groupe de travail à tenir des réunions conjointes avec les pays fournisseurs de contingents en tant que mécanisme supplémentaire de renforcement de la coopération avec ces pays au sujet d'opérations de maintien de la paix particulières. Le Président du Groupe de travail a rendu compte des activités du Groupe avant la période 2009-2010 au Président du Conseil de sécurité (voir S/2001/546, S/2001/900, S/2001/1335, S/2004/1040 et S/2006/972).

2. Selon la déclaration du Président (S/PRST/2001/3), le Groupe de travail s'occupera à la fois des questions générales de maintien de la paix qui relèvent des attributions du Conseil et des aspects techniques de telle ou telle opération, sans préjudice de la compétence du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Au cours de la période 2005-2006, le Groupe de travail a classé ses domaines d'activité découlant des mandats établis en trois volets, à savoir a) la création de nouvelles missions et la modification des mandats des missions existantes; b) les questions opérationnelles relatives à certaines missions; c) les questions opérationnelles ayant des incidences sur les questions générales de maintien de la paix (voir S/2006/972). Au cours de la période 2009-2010, le Groupe de travail a mené ses travaux conformément à la pratique établie.

3. La période 2009-2010 a été marquée par des niveaux inégalés de déploiement et par une complexité croissante des mandats. Il fallait par conséquent notamment redoubler d'efforts pour réduire les lacunes en matière de capacités qui entravent l'exécution des mandats, gérer les insuffisances de ressources et les mécanismes administratifs et d'appui, élargir la base de pays fournisseurs et renforcer la coopération avec d'autres acteurs au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur.

4. Pendant la période 2009-2010, le Groupe de travail a fait des avancées sur plusieurs fronts s'agissant de renforcer la coordination avec un plus large éventail de parties prenantes en vue de combler les lacunes.

5. Au total, le Groupe de travail a tenu 16 réunions entre janvier 2009 et décembre 2010. Hormis celles consacrées à des débats internes sur l'organisation des travaux et l'élaboration des rapports, toutes les réunions se sont tenues avec la participation des principaux pays fournisseurs d'effectifs militaires et de forces de police et d'autres parties prenantes, dont des organisations régionales. Une chronologie des réunions tenues en 2009-2010 est jointe au présent rapport (pièce jointe I).

II. Résumé des débats de la période 2009-2010

6. Trois rapports intérimaires ont été distribués concernant les activités menées entre janvier 2009 et juillet 2010, portant sur 13 réunions au total (S/2009/398, S/2009/659 et S/2010/424). Le résumé détaillé des débats du Groupe pendant la deuxième moitié de 2010 est joint au présent rapport (pièce jointe II).

7. Le thème principal qui a marqué les activités était la question de savoir comment combler les écarts entre les mandats et leur mise en œuvre. Afin de formuler des propositions pratiques pour apporter des améliorations, le Groupe de travail a mené des études de cas sur autant de missions que possible.

8. Pendant la première moitié de 2009, le Groupe de travail s'est attaché, de concert avec les pays fournisseurs de contingents et d'autres parties prenantes, à déterminer les lacunes sous divers angles. Les questions examinées pendant cette première série de réunions comprenaient : a) l'élaboration des mandats, y compris la protection des civils; b) la hiérarchisation et la rationalisation des mandats; c) les ressources; d) la planification des missions et l'examen des perspectives de consolidation de la paix. Compte tenu des vues exprimées (voir S/2009/398, appendice), le Groupe de travail a procédé, lors de ses réunions ultérieures, à un examen approfondi des trois principaux aspects, à savoir : a) l'amélioration du mécanisme de coopération avec les parties prenantes hormis les membres du Conseil de sécurité; b) les insuffisances de capacités relevées dans certaines missions; c) les « stratégies transitionnelles ».

9. Pendant la deuxième moitié de 2009, sous le thème de l'amélioration du mécanisme de coopération, un schéma (S/2009/659, pièce jointe II) a été élaboré conformément à la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, lequel est joint au présent rapport (pièce jointe III). Il s'agit d'un schéma indicatif pour l'établissement d'un programme de travail mensuel comportant en particulier les dates des réunions avec les pays qui fournissent des contingents et les dates de présentation des rapports du Secrétaire général. La pratique consistant à tenir des réunions avec les pays fournisseurs de contingents avant les consultations du Conseil de sécurité a commencé à s'établir mais pas encore celle consistant à distribuer le résumé des travaux de ces réunions établi par le Président du Conseil. En avril 2010, le Président du Groupe de travail a inauguré cette pratique en présentant un résumé oral des travaux des réunions avec les pays fournisseurs de contingents lors de consultations tenues par le Conseil.

10. En 2010, le Groupe de travail s'est penché sur la question des insuffisances de moyens civils et militaires sur la base d'études de cas concrets portant sur des missions de maintien de la paix des Nations Unies en cours, l'objectif étant de mieux comprendre à quel niveau se situent les lacunes. Le Groupe de travail a également examiné la question de la coordination et des partenariats nécessaires pour combler ces lacunes et pour renforcer les capacités. Il a ainsi examiné l'utilité des « listes des insuffisances », qui exige la mise au point d'un mécanisme pour rapporter les besoins identifiés aux moyens disponibles. À la réunion d'octobre 2010, le Groupe de travail s'est penché sur le cas de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, la prochaine mission dont le mandat arrive à expiration (février 2011), et a examiné à titre d'essai les insuffisances de capacités de cette mission avant l'examen de son mandat par le Conseil de sécurité. Le Groupe de travail entend réévaluer cette pratique au début de 2011. En outre, les participants ont entendu un exposé sur la

question du manque grave d'hélicoptères militaires de manœuvre et de combat qui entravait sérieusement l'exécution des mandats dans certaines missions.

11. Le Groupe de travail a fait des « stratégies transitionnelles » son thème pour la deuxième moitié de 2010. Des membres du Secrétariat ont participé aux réunions d'octobre et de novembre et y ont fait part des expériences vécues sur le terrain. Par ailleurs, le Groupe a entendu un exposé sur un document d'analyse établi à la demande du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat par le Center on International Cooperation de New York University, dans lequel celui-ci examinait l'évolution et les tendances des volets relatifs à la consolidation de la paix des mandats multidimensionnels des opérations de maintien de la paix au cours des 20 dernières années. Le Groupe a tenu un dialogue approfondi sur un certain nombre d'aspects essentiels des stratégies transitionnelles qui devraient être examinées plus avant (voir pièce jointe II). Le Conseil de sécurité a, par la suite, tenu une consultation interactive sur les opérations de maintien de la paix, qui a porté sur le rôle joué par le Conseil s'agissant de donner mandat aux forces de maintien de la paix d'appuyer les objectifs de consolidation de la paix, sur la base des questions découlant de l'analyse que le Groupe de travail a examinées à sa réunion de novembre.

12. On trouvera ci-après les activités menées en 2009-2010, réaménagées selon les critères définis précédemment (voir par. 2 ci-dessus), qui montrent une certaine cohérence depuis la période 2005-2006 :

a) Création de nouvelles missions et modification des mandats de missions existantes :

– Proposition concrète concernant le mécanisme de coopération avec les pays fournisseurs de contingents et d'autres parties prenantes (deuxième semestre de 2009);

– Débat sur les modalités permettant de rapporter les insuffisances de capacités aux ressources nécessaires et de faire en sorte que ce sujet soit traité pendant les débats consacrés aux mandats par le Conseil (2010, jusqu'en octobre);

b) Questions opérationnelles relatives à certaines missions :

– Études de cas sur les insuffisances dans certaines missions (pendant toute l'année 2010), en particulier celles qui se trouvent dans la phase de transition (deuxième semestre de 2010);

c) Questions opérationnelles ayant des incidences sur les questions générales de maintien de la paix :

– Examen d'ensemble des insuffisances (premier semestre de 2009);

– Manque grave d'hélicoptères militaires (octobre 2010);

– Examen d'ensemble des mandats de consolidation de la paix dans le contexte du maintien de la paix (novembre 2010).

III. Améliorations proposées

13. La plus importante contribution du Groupe de travail a été de réunir les membres du Conseil, les principaux pays qui fournissent des effectifs militaires et

des forces de police et le Secrétariat. Le dialogue interactif qui a eu lieu entre un large éventail de parties prenantes lors des réunions du Groupe de travail a permis d'accroître la transparence et la responsabilisation dans les travaux du Conseil et de parvenir à une communauté de vues pour remédier à diverses difficultés. Pour tirer parti des activités et des réalisations du Groupe de travail de ces deux dernières années, le prochain président du Groupe pourrait prendre en considération les propositions ci-après en vue d'apporter des améliorations à l'avenir.

A. Encourager davantage un dialogue sans exclusive entre les parties prenantes, en particulier dans le contexte de l'établissement, du renouvellement ou de la modification du mandat d'une opération de maintien de la paix

14. Dans une déclaration du Président du Conseil en date du 5 août 2009 (S/PRST/2009/24), le Conseil s'est dit disposé à accroître les échanges avec le Secrétariat durant la phase initiale d'établissement du mandat et pendant tout le déploiement de la mission, et à aller de l'avant s'agissant d'instaurer plus tôt des échanges plus substantiels avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de forces de police. À cet égard :

a) Le Conseil devrait poursuivre la pratique judicieuse consistant à tenir systématiquement des consultations avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de forces de police et le Secrétariat, notamment dans le contexte de l'examen et du renouvellement des mandats;

b) Les mesures définies dans la résolution 1353 (2001) du Conseil devraient continuer d'être pleinement appliquées en faisant bon usage du schéma pour l'établissement d'un programme de travail mensuel (pièce jointe III);

c) Il faudrait veiller à ce que soient communiquées rapidement, le cas échéant, aux membres du Conseil, les préoccupations et les vues exprimées lors des réunions de consultation par les pays fournisseurs de contingents, de manière qu'il puisse en être dûment tenu compte, grâce à la distribution du résumé des débats de ces réunions, conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la section B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) du Conseil et au paragraphe 33 de l'annexe à la note du Président du Conseil en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507);

d) Le Secrétariat est encouragé à apporter des contributions en temps voulu. Des échanges avec d'autres organes compétents, notamment le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix, pourraient également être utiles.

B. Rendre régulièrement compte des insuffisances graves ayant une incidence sur l'exécution des mandats et y remédier

15. Le Groupe de travail a offert des possibilités d'échanger des informations concernant les insuffisances graves en matière de capacités militaires et civiles. Dans la déclaration de son président (S/PRST/2009/24), le Conseil a également reconnu la nécessité de veiller à ce que les mandats des opérations de maintien de la paix soient clairs, crédibles et réalisables et à ce que ces opérations soient dotées des ressources voulues. Le Groupe de travail peut servir d'instance pour l'examen des insuffisances de capacités et des moyens d'obtenir des ressources nécessaires pour certaines missions de maintien de la paix, en temps opportun pour les débats sur les

mandats concernés. Le prochain groupe de travail pourrait également servir de mécanisme pour une meilleure utilisation de la « liste des insuffisances » que le Secrétariat évalue actuellement et pour trouver d'autres moyens de remédier aux insuffisances graves.

C. Parvenir à une communauté de vues sur les premières tâches de consolidation de la paix dans un contexte de maintien de la paix afin de préparer les phases de transition et de retrait

16. Il reste encore à relever d'autres défis, notamment l'élaboration d'une stratégie pour la réalisation des premières tâches critiques de consolidation de la paix par les forces de maintien de la paix. Alors que l'ensemble du système des Nations Unies s'efforce de mettre en place des mécanismes efficaces pour faire face aux situations au lendemain d'un conflit, le Groupe de travail peut être un véhicule permettant de trouver des solutions pratiques pour mieux préparer les missions de maintien de la paix dès le départ, de façon à jeter les bases de la transition et du transfert des opérations à d'autres acteurs aux fins de la consolidation de la paix et du développement à long terme.

Pièce jointe I

Tableau chronologique des réunions tenues par le Groupe de travail en 2009 et 2010

Date	*Participants*	*Intervenants*	*Objet*
25 février 2009	Membres du Groupe de travail uniquement	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	Organisation des travaux et autres questions de procédure
29 avril 2009	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées	Directeur de la Division Moyen-Orient et Amérique latine du DOMP Chef de la Division Afrique du DOMP	Problème des divergences entre les mandats et leur mise en œuvre
9 juin 2009	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées	Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du BINUB Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du BINUCSIL Équipe opérationnelle intégrée chef de file de la Division Moyen-Orient du DOMP	Problème des divergences entre les mandats et leur mise en œuvre
19 juin 2009	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées	Directeur de la Division Afrique I du DOMP Directeur de la Division Afrique II du DOMP	Problème des divergences entre les mandats et leur mise en œuvre
17 juillet 2009	Membres du Groupe de travail uniquement	–	Rapport du Groupe de travail
9 novembre 2009	Membres du Groupe de travail uniquement	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	Organisation des travaux
25 novembre 2009	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, Bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et organisations régionales	Directeur de la Division Moyen-Orient et Amérique latine du DOMP	Amélioration du mécanisme de coopération; amélioration de l'exécution des mandats avec la coopération des pays fournissant des contingents ou des forces de police et des autres parties concernées

Date	*Participants*	*Intervenants*	*Objet*
30 novembre 2009	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, Bureau du Comité spécial et organisations régionales	Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du DOMP	Amélioration du mécanisme de coopération; appui aux pays fournissant des contingents ou des forces de police aux fins de leur participation aux opérations de maintien de la paix
14 décembre 2009	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, Bureau du Comité spécial et organisations régionales	–	Directive sur l'établissement d'un programme de travail mensuel
26 mars 2010	Membres du Groupe de travail uniquement	Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du DOMP	Organisation des travaux
10 mai 2010	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, Bureau du Comité spécial et organisations régionales	Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (DOMP) Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix	Manque de capacités civiles
24 mai 2010	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, Bureau du Comité spécial et organisations régionales	Directeur de la Division Afrique I du DOMP Directeur de la Division Afrique II du DOMP	Manque de capacités militaires
2 juin 2010	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, et Bureau du Comité spécial	Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du DOMP Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions	Coordination et partenariats pour la création de capacités

Date	*Participants*	*Intervenants*	*Objet*
22 octobre 2010	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, et Bureau du Comité spécial	Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions Représentant spécial du Secrétaire général pour la Mission intégrée des Nations Unies au Timor Leste Conseiller militaire du DOMP	Amélioration de l'usage fait de la liste des insuffisances : exemple de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste Exposé du Secrétariat sur la question des hélicoptères militaires de transport
3 novembre 2010	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents ou des forces de police et autres parties concernées, et Bureau du Comité spécial	Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du DOMP Directeur de la Division Europe et Amérique latine du DOMP	Plan de transition et de retrait
10 décembre 2010	Membres du Groupe de travail uniquement	–	Approbation du rapport final du Groupe de travail

Abréviation : DOMP = Département des opérations de maintien de la paix.

Pièce jointe II

Compte rendu des débats du Groupe de travail tenus pendant le deuxième semestre 2010

1. Le 22 octobre 2010, le Groupe de travail s'est réuni pour poursuivre l'examen des lacunes et des moyens de les combler, en se penchant sur le cas de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), qui était à la fois la prochaine mission dont le mandat devait expirer (février 2011) et un bon exemple de mission en phase de transition. Les participants ont aussi entendu, comme suite au rapport de juillet du Groupe de travail (S/2010/424), un exposé sur l'extrême pénurie d'hélicoptères militaires de transport et de combat, qui pesait lourdement sur l'exécution du mandat de certaines missions.

2. À la réunion du 3 novembre, le Groupe de travail a entendu un exposé sur un document d'analyse produit par le Center on International Cooperation (CIC) de New York University à la demande du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, où étaient examinées l'évolution sur ces 20 dernières années des composantes consolidation de la paix des mandats multidimensionnels ainsi que les tendances qui s'en dégageaient. L'analyse se fondait sur les cinq axes clefs de la consolidation de la paix énumérés par le Secrétaire général dans ses rapports sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304 et S/2010/386), à savoir : a) l'appui en matière de sûreté et de sécurité élémentaires; b) l'appui offert aux processus politiques; c) l'appui à la fourniture de services de base; d) l'appui au rétablissement des fonctions essentielles de l'État; e) l'appui à la revitalisation économique, y compris la création d'emplois et la question des moyens de subsistance. Cela a donné lieu à des échanges au cours desquels, notamment, des fonctionnaires du Secrétariat ont fait part de leur expérience sur le terrain.

3. On trouvera ci-après un résumé des principales vues exprimées par les participants, au cours des deux réunions, sur certains aspects fondamentaux des problèmes de manque de capacités et d'exécution de tâches de consolidation de la paix prescrites dans les mandats.

A. Une composante essentielle du maintien de la paix

4. Il est ressorti de l'analyse du CIC que les mandats assignés par le Conseil de sécurité comportaient des tâches de consolidation de la paix depuis une vingtaine d'années, mais que ces tâches devenaient de plus en plus amples et de plus en plus complexes. Parmi les éléments plutôt traditionnels, on a trouvé l'appui aux processus de paix et la protection offerte par un dispositif général de sécurité permettant le déroulement des activités de reconstruction. Il a été constaté que les activités de renforcement de capacités menées dès les premiers stades d'une opération, particulièrement dans les domaines touchant à l'état de droit – police, justice, système pénitentiaire –, étaient des activités de consolidation de la paix dans lesquelles les missions de maintien de la paix s'engageaient plus directement et assumaient de plus grandes responsabilités. L'appui à la revitalisation de l'économie et à la fourniture des services de base a également été cité parmi les grandes activités de consolidation de la paix qui ne recevaient pas l'attention voulue.

5. D'aucuns se sont inquiétés de ce que le développement des activités de consolidation de la paix compromettait l'exercice des fonctions essentielles du maintien de la paix. Le Secrétariat a répondu qu'il fallait voir le maintien et la consolidation de la paix comme deux activités menées en parallèle et que, de nos jours, le maintien de la paix s'était intégré avec les autres activités d'après conflit; il fallait donc une stratégie nouvelle et cohérente permettant la mobilisation des ressources nécessaires, en même temps que l'acquisition de capacités.

B. Choix des priorités et planification intégrée

6. On a insisté sur l'idée de planification intégrée et de choix des priorités afin de centrer l'action et les ressources, d'assurer la cohérence de la stratégie et d'éviter les chevauchements d'activité. En particulier, on a évoqué la nécessité de fixer un ordre de priorité entre les tâches prescrites, de plus en plus nombreuses, compte tenu des lacunes et du fait que les ressources sont limitées.

7. Le Secrétariat a expliqué le débat en cours sur l'idée de fixer des priorités moins nombreuses, tout en décrivant les difficultés, notamment celle de trouver un accord sur les priorités entre les États Membres et les organisations. Il a aussi décrit ce qui se faisait pour élaborer davantage et améliorer la méthode d'évaluation des besoins après un conflit.

C. Grandes lacunes

8. Les participants ont posé des questions sur l'analyse de la situation générale sur le plan des décalages apparaissant entre des mandats de plus en plus complexes et leur mise en œuvre effective. Aucune analyse globale n'avait été faite, mais, si l'on s'accordait à penser que le manque d'hélicoptères était la plus grande lacune sur le plan militaire, on a aussi souligné la rareté des civils possédant des aptitudes spécialisées. L'étude du cas de la MINUT a fait ressortir des manques dans les capacités de mentorat de la Police des Nations Unies et dans les fonctions administratives de base, telles que la gestion des ressources humaines, la finance et l'établissement des budgets, dont une mission a besoin pour réussir sa transition. On a souligné que, face à l'importance croissante des activités relatives à la sécurité, à la justice et à l'état de droit, le Département des opérations de maintien de la paix avait été doté d'un Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. On a fait observer que les personnes présentant des compétences dans ce domaine étaient difficiles à trouver dans le monde entier et que, pour cette raison, l'examen des capacités civiles effectué par le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix était attendu avec impatience. Autre élément sur lequel on a insisté, il faut que le personnel possède les connaissances linguistiques et présente les affinités culturelles voulues.

9. On a également souligné le besoin, vu le lien qui existe entre sécurité et situation économique, d'en faire davantage pour la revitalisation de l'économie. En particulier, les participants ont cité le cas des missions qui se trouvaient face au problème du chômage des jeunes et des ex-combattants. On a constaté une grande lacune au niveau de la stratégie de l'Organisation pour ce qui est de faire face à ce problème.

D. Utilisation de « listes des insuffisances »

10. À propos de lacunes essentielles, on s'est penché sur l'utilité des « listes des insuffisances ». Ces inventaires de manques qui peuvent être d'ordre militaire ou concerner un domaine civil – maintien de l'ordre, par exemple – ont été présentés pour la première fois en décembre 2009, et révisés en juin 2010. Il a été expliqué que le Secrétariat procédait à une auto-évaluation portant sur l'utilité de cette pratique et demanderait leur avis aux États Membres en vue d'en faire un outil fiable aux fins de la mobilisation des ressources nécessaires. Les participants ont été d'avis qu'il fallait encore réfléchir à l'élaboration d'un mécanisme destiné à remplir cette fonction.

E. Utilisation d'objectifs de référence

11. On s'est penché sur l'utilité des objectifs de référence. Il a été souligné que, s'ils ne donnaient pas de bons résultats dans toutes les situations, ils pouvaient néanmoins être très utiles pour suivre le progrès accompli dans l'exécution des tâches prescrites, surtout si tous partageaient la même idée de ce à quoi la mission devrait aboutir. On a insisté sur la nécessité d'élaborer avec les parties prenantes, en particulier avec le gouvernement du pays concerné, des objectifs s'inscrivant dans les stratégies du pays et bénéficiant de son adhésion.

12. Haïti, le Libéria et le Timor-Leste ont été cités comme exemples de cas où l'utilisation d'objectifs de référence avait donné de bons résultats. Le Soudan, lui, a été cité comme exemple de pays où cet outil avait été efficace pour une mission, mais moins pour une autre, en raison du manque d'accord sur la situation à laquelle on voulait aboutir. D'autre part, il fallait se méfier de prendre la décision de retirer une opération de maintien de la paix pour la seule raison que les objectifs de référence ont été atteints.

F. Renforcement des capacités et adhésion du pays

13. Les participants ont souligné qu'il était impossible de réussir à consolider la paix sans l'adhésion du pays. On a insisté sur le rôle que devait jouer la communauté internationale en soutenant les parties prenantes du pays et en aidant à mettre en place des capacités nationales, afin d'empêcher le pays de retomber dans un état de conflit. À ce propos, on a aussi souligné combien il importait de prendre des dispositions pour donner de l'autonomie aux nationaux du pays lorsque l'opération de maintien de la paix dans laquelle ils travaillent est dans sa phase de retrait.

G. Partenariats sur le terrain

14. Différents acteurs interviennent dans les activités de consolidation de la paix; on a fait valoir qu'il ne convenait pas de parler des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans l'abstrait, vu que chaque situation sur le terrain était différente. Il a été souligné qu'il fallait mettre en place des partenariats efficaces entre les parties pour obtenir des résultats répondant à des besoins précis. On a cité des problèmes auxquels on se heurtait à cet égard, notamment le fait que certains partenaires d'importance primordiale pour l'exécution des mandats n'avaient pas de comptes à rendre au Conseil de sécurité, en particulier dans les domaines du rétablissement des services et de la revitalisation de l'économie.

Pièce jointe III

Schéma d'établissement d'un programme de travail mensuel, particulièrement en ce qui concerne la fixation des dates des réunions avec les pays qui fournissent des contingents et des dates limites de présentation des rapports du Secrétaire général

	Secrétariat (Secrétaire général)	*Pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de forces de police*	*Conseil de sécurité*	*Motif et calendrier souhaitable des réunions*
	Réunions entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des effectifs militaires et des forces de police		Le Secrétariat fait un exposé de la situation aux membres du Conseil de sécurité.	Les réunions avec les pays qui fournissent des effectifs militaires et des forces de police permettent d'utiliser les informations communiquées par ceux-ci pour les missions d'assistance technique (directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions).
	Mission d'évaluation technique			
Phase de préparation de la mission	Réunions entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des effectifs militaires et des forces de police		Le Secrétariat fait un exposé de la situation aux membres du Conseil de sécurité.	
	Le Secrétariat est prié de faire figurer dans les rapports du Secrétaire général *les informations communiquées par les pays qui fournissent des effectifs militaires ou des forces de police* [résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 5 b)].			
	Rapport du Secrétaire général			Les rapports du Secrétaire général demandés par le Conseil de sécurité devraient être publiés *de préférence plus d'une semaine avant la réunion* de consultation du Conseil et des pays qui fournissent des effectifs militaires ou des forces de police.
	Le Secrétaire général veille à ce que *les rapports soient publiés en temps voulu* pour permettre la tenue de réunions avec les pays fournisseurs de contingents avant les débats du Conseil [résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 5 b)].			

	Secrétariat (Secrétaire général)	*Pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de forces de police*	*Conseil de sécurité*	*Motif et calendrier souhaitable des réunions*
	Au début de la réunion, le Secrétariat remet une fiche d'information à tous les participants [résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 5 c)].		Pour la reconduction d'un mandat, le Président du Conseil de sécurité peut convoquer, avant le débat y relatif, une réunion d'information politico-militaire avec des membres du Conseil et du Secrétariat.	
	Dans la mesure du possible, le Secrétaire général fait en sorte que les exposés soient présentés par de hauts responsables travaillant avec la mission sur le terrain [résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 5 d)].		Le Président du Conseil de sécurité *distribue aux participants un document non officiel comprenant l'ordre du jour,* y compris les questions à examiner, en se référant à la documentation générale pertinente [résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 5 a)].	
Phase d'examen du mandat (reconduction/ modification/ retrait/clôture)	Pour faciliter les réunions, la participation du Représentant spécial du Secrétaire général et le recours à des moyens audiovisuels pour les exposés et conférences peuvent être envisagés.	Réunions de consultation du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de forces de police	Le Président du Conseil de sécurité établit avec l'aide du Secrétariat un résumé de ce qui s'est dit au cours de ces réunions (résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 6, al. 1).	Des réunions à huis clos doivent avoir lieu *de préférence plus d'une semaine avant les consultations du Conseil de sécurité,* afin que celui-ci puisse utiliser lors desdites consultations l'apport des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de forces de police.
			Consultations du Conseil de sécurité	
			Adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité	

	Secrétariat (Secrétaire général)	*Pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de forces de police*	*Conseil de sécurité*	*Motif et calendrier souhaitable des réunions*
Autres motifs de réunion avec les pays fournisseurs de contingents	• Création d'un mandat • Dégradation rapide de la situation sur le terrain • Événements (d'ordre politique, militaire ou humanitaire) d'importance majeure • Avant et après une mission du Conseil de sécurité auprès d'opérations de maintien de la paix • Réduction des proportions d'une opération de maintien de la paix		[résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, annexe II, sect. B, par. 2]	
	• Au besoin, lorsque des modifications sont apportées au concept d'opérations ou aux règles d'engagement (exemple : la réunion tenue en mai 2009 en application de la résolution 1867 (2009), dans laquelle le Conseil avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte dans un délai de 90 jours, ainsi qu'aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de forces de police, de l'actualisation du concept d'opérations ou des règles d'engagement)			

Note : Les calendriers précis sont établis en fonction de la situation des différentes opérations de maintien de la paix et du programme de travail de chaque mois.